

Réunion publique relative à la demande
présentée par la Société des Carrières du
Massif Central pour le renouvellement -
extension de l'autorisation d'exploiter de la
carrière de Bagnac sur Célé (46)

Jeudi 8 Novembre 2018

Salle des fêtes de Bagnac-sur-Célé

Sommaire :

Introduction du Commissaire enquêteur.....	3
Accueil par Monsieur le Maire de Bagnac-sur-Célé.....	5
Rappel des règles de l'enquête publique.....	6
Présentation de la demande par la Société des Carrières du Massif Central....	9
Présentation de la demande par Monsieur le Maire de Bagnac-sur-Célé.....	17
Échanges avec la salle	18

Introduction du Commissaire enquêteur

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Messieurs-dames, bonsoir. Je suis chargé en qualité de Commissaire enquêteur de diriger cette réunion d'échanges et d'informations.

Pour un souci de procédure administrative, je vais vous lire une lettre d'introduction qui finalise le côté réglementaire de notre entretien.

Il s'agit d'une réunion d'échanges et d'informations relative à la demande présentée par la Société des Carrières du Massif Central de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière au lieudit Les Carrières Aurillac et Caffoulens. Sur le territoire de la commune de Bagnac-sur-Célé et corrélativement du déclassement anticipé d'une section de la voie communale numéro 11, ainsi que le classement de la nouvelle section.

Nous sommes aujourd'hui le 8 novembre 2018, il est 18 heures et nous allons commencer cette réunion d'échanges et d'informations.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir et bienvenue dans cette salle des fêtes de la commune de Bagnac-sur-Célé. Je suis désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse et en application de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Lot. Il m'appartient aujourd'hui d'assumer la présidence de cette réunion d'échanges et d'informations avec vous, en présence : du Maire de la commune organisatrice de Bagnac-sur-Célé, à qui je donnerai la parole tout à l'heure et que je remercie dès à présent d'avoir collaboré efficacement pour notre entretien ; du représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac ; en présence des différentes personnalités, des intervenants de la Société des Carrières du Massif Central, porteur de projet, qui se présenteront après.

Je déclare donc ouverte cette réunion d'échanges et d'informations prescrivant l'enquête publique du 5 novembre 2018, qui a commencé lundi, et qui se terminera le 6 décembre 2018 prochain.

Cette réunion publique prescrivant l'enquête publique est ouverte à tous les citoyens de Bagnac-sur-Célé, à tous les habitants des communes environnantes éventuellement concernées par ce projet, ainsi qu'aux associations. Elle a fait l'objet d'une large diffusion d'affichage dans le rayon des 10 communes concernées (rayon de 3 km). On a donc fait faire un affichage de l'arrêté préfectoral et de l'avis d'enquête, mais également consultable sur le site internet de la Préfecture du Lot pour tout public.

Je tiens à remercier Mesdames Messieurs les maires, les élus, les représentants éventuellement de l'État, les associations et le maître d'ouvrage, ainsi que tous les participants présents ce soir.

Pour une question de neutralité et d'impartialité, le Commissaire enquêteur désigné, que je suis donc moi-même, réside hors de l'arrondissement des communes concernées. Le Commissaire enquêteur a un rôle pédagogique d'information, d'écoute et d'explication et de prise de notes sur ce point. Un enregistrement et des notes seront prises pour la restitution de cette réunion publique et le collationnement des questions posées. Celle-ci a pour objet essentiel la demande présentée par la Société des Carrières du Massif Central pour la demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Bagnac et corrélativement du déclassement anticipé de la section de la voie communale numéro 11.

À ce stade de l'enquête, qui a commencé lundi, nous commissaires enquêteurs n'exprimons pas d'avis sur le projet pour le bon déroulement de cette réunion publique.

Voici l'organisation proposée : dans un premier temps, accueil de Monsieur le Maire de Bagnac-sur-Célé ; rappel du Commissaire enquêteur, je vais vous passer sept ou huit slides sur les règles de l'enquête publique, en rappelant comment elle est organisée ; présentation ensuite du projet

par les intervenants de la carrière du Massif central ; et enfin, la phase pour moi la plus importante, c'est les questions posées, c'est-à-dire vous mesdames et messieurs le public sur ce projet ; je conclurai cette réunion puisque cette réunion publique a été demandée par moi-même, c'est moi qui ai décidé de faire. Un compte-rendu sera rédigé pour être joint au rapport d'enquête, donc vous serez tous destinataires de ce compte-rendu, au porteur de projet également et adressé aux préfets respectifs du Lot et du Cantal, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Toulouse dont je dépends.

Dans le cadre de cette organisation, nous vous invitons à ne pas interrompre les intervenants et de poser des questions en vous présentant si vous le souhaitez. Si la réponse n'est pas satisfaisante, si tel est le cas vous aurez de toute façon la possibilité de la porter sur le registre qui est en mairie ou par le site internet que je vais vous vous rappeler ensuite. Afin de permettre à l'ensemble du public de pouvoir s'exprimer, moi-même en qualité de Commissaire enquêteur, je passerai le micro dans la salle de telle manière que chacun puisse s'exprimer pour les questions.

Enfin, pour conclure, l'intérêt de ces débats permettra d'éclairer le Commissaire enquêteur que je suis moi-même pour ses conclusions. Par conséquent, quelle que soit la motivation justifiée de chacun, je compte sur votre coopération pour que les échanges soient constructifs et corrects. Dans la négative, cela m'étonnerait beaucoup, il m'appartiendra si besoin de prendre la décision de clôturer cette réunion d'échanges et d'informations que j'ai moi-même demandée à être réalisée.

Enfin, comme toute réunion, il y a lieu de se fixer une heure de fin qui sera définie vers 20 heures. Je crois savoir qu'en final, il y aura peut-être une petite collation organisée par Monsieur le Maire, à laquelle vraisemblablement je ne participerai pas, mais normalement ça sera prévu vers les 20 heures.

Je vous remercie de votre attention et je vais ensuite vous passer les quelques slides pour vous rappeler la procédure de l'enquête publique (quels sont les éléments et éventuellement les permanences que je tiens à la mairie de Bagnac-sur-Célé et tous les moyens disponibles pour le public pour s'exprimer sur ce projet). Merci de votre attention et donc on va passer à Monsieur le Maire.

Accueil par Monsieur le Maire de Bagnac-sur-Célé

Fausto ARAQUE

Maire de Bagnac-sur-Célé

Merci M. WILMART, le Commissaire enquêteur, que je tiens à saluer et je dois dire que par rapport aux échanges que nous avons eus depuis que nous avons fait connaissance, c'est assez rassurant d'avoir des gens comme vous qui êtes missionné pour conduire ce genre d'enquêtes qui sont toujours un peu délicates et qui posent quelques questions, ce qui est tout à fait normal.

Je vous souhaite la bienvenue à vous toutes et à vous tous, j'espère que les explications qui seront données vous éclaireront pour ceux qui ne connaissent pas encore le dossier. Je dois dire que pour ce qui me concerne, entre les commissions locales mises en place à la sous-préfecture et les quelques réunions que nous avons eues en amont et la présentation aussi par les carrières au niveau du Conseil municipal, c'est un dossier maintenant qu'on commence à connaître assez bien. Mais par contre, un regard nouveau et une écoute nouvelle peut apporter aussi un certain nombre de réflexions qui peuvent améliorer l'ensemble.

Donc encore une fois, merci pour le temps que vous consacrez à cette affaire, qui est importante pour la commune. C'est important pour l'entreprise, mais c'est aussi important pour la commune, puisque c'est une entreprise qui est installée et qui fait partie du patrimoine local et qui aussi occupe un certain nombre de personnes directement et indirectement, donc c'est toujours important pour le développement local, développement local que l'on souhaite le plus harmonieux et le plus consensuel possible.

Je ne serai pas beaucoup plus long, je vous laisse la parole. Effectivement, il y aura une petite collation qui sera servie, comme c'est la tradition chez nous, en fin de séance, et j'espère que les débats se passeront dans les meilleures conditions, mais ça je n'en doute pas un seul instant.

Merci de votre écoute et bonne continuation. Et je tiens aussi à remercier les carrières, en la personne de M. GOUZY, pour la disponibilité qu'il a et je reprendrai la parole après pour vous expliquer l'histoire du déplacement d'une partie de la voie communale, puisque de toute façon ça fait partie du domaine communal. Mais je tiens à saluer la présence de M. DELSAHUT qui représente la Communauté de communes, puisque maintenant deux ans la voirie a été transférée à la Communauté, donc la Communauté est aussi présente dans ces choix et dans ces orientations, en sachant quand même qu'elle laisse les communes siège et les communautés de base à orienter leurs choix.

Je vous remercie pour cette attention.

Rappel des règles de l'enquête publique

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Dans le cadre de la procédure, il faut qu'on cadre bien l'enquête publique et ça permettra de rappeler un peu comment ça se traduit.

L'enquête publique, c'est une demande présentée par la Société des Carrières du Massif Central. Renouvellement extension d'une autorisation d'exploiter au lieudit Les Carrières Aurillac et Caffoulens et du déclassement d'une partie de la voie communale numéro 11, dont M. Maire a fait mention tout à l'heure sur le territoire de votre commune.

Donc je suis le Commissaire enquêteur, Jean-Marie WILMART, je suis mandaté par le Tribunal administratif de Toulouse. Je précise que je ne suis pas salarié ni cadre de la préfecture, je ne dépends pas des Carrières du Massif central ni d'aucune collectivité territoriale. Je suis directement impliqué au niveau du TA de Toulouse. Je suis le président de la réunion et vous avez en bas le numéro de l'ordonnance qui définit l'attribution de ma fonction dans ce domaine.

Les intervenants, donc petit changement, M. Michel LAVAYSSIERE est indisponible et c'est M. DELSAHUT, responsable technique de la voirie à la Communauté de communes du Grand Figeac. N'hésitez pas à lui poser des questions, notamment sur le projet. Bagnac-sur-Célé, je ne vais pas vous offenser, Monsieur le Maire, en vous représentant, mais vous connaissez bien Monsieur le Maire, M. Fausto ARAQUE, Maire de la commune. Pour la Société des Carrières du Massif Central, directement à ma droite vous avez Monsieur Jean-Marc GOUZY, qui est Directeur de la carrière, pour ceux qui ne le connaissent pas, et M. Laurent ROUSSEL.

Alors, l'article 123-17, je ne vais pas vous rentrer dans le droit, c'est plus dans mes attributions, mais c'est pour câbler un petit peu l'organisation.

La présentation générale de la procédure. Je vais vous parler très successivement de la procédure, le rôle et les droits de chacun, qu'est-ce qu'une enquête publique et le rappel des permanences.

Donc, présentation générale. L'enquête publique est une procédure ouverte à tous et à toutes et sans aucune restriction qui permet au public d'être informé et d'exprimer ses appréciations, suggestions, contre-propositions – on n'est pas forcément tous d'accord – sur un registre d'enquête. C'est un moment important de la vie démocratique. J'appelle ça la démocratie participative et en ma qualité de commissaire enquêteur, j'y suis très attaché.

Le Président du Tribunal administratif de Toulouse nomme par ordonnance un Commissaire enquêteur, c'est donc moi-même, ou une commission d'enquête. Dans des projets très importants où on est parfois induit, souvent sur Toulouse ou dans d'autres capitales, effectivement.

Monsieur le Préfet du Lot prend un arrêté d'ouverture d'enquête. Cet arrêté est affiché dans la commune de Bagnac, mais il est affiché également dans un rayon de trois kilomètres qui est le rayon des dix communes qui impactent la carrière.

Le rôle de chacun. Le Commissaire enquêteur, il est indépendant et impartial. Je l'ai dit en introduction : je ne suis pas salarié de la préfecture, je ne travaille pas aux carrières, je ne dépends que du Tribunal administratif. C'est une personne compétente, je ne vais pas me faire qualifier, mais nous ne sommes pas des experts. Il participe à l'organisation de l'enquête. Il se tient à la disposition du public lors des permanences annoncées par l'arrêté préfectoral. Je vais y venir ensuite. Il veille à la bonne information du public et recueille ses observations. Vous avez aujourd'hui un vecteur de communication que j'ai tenu à organiser. Ce n'est pas obligatoire, mais moi j'ai tenu à organiser cette réunion publique dès le début de l'enquête publique par l'arrêté

préfectoral. Ça fait partie de mes prérogatives et j'en use. Toujours le rôle et droits du Commissaire enquêteur : il peut procéder à toutes les consultations qu'il juge utile. On a un pouvoir d'investigation, que ce soit au service de l'État, que ça soit pour tout public, on peut s'entretenir avec tout le monde. C'est d'ailleurs très important. Il peut décider seul de l'organisation d'une réunion d'échanges et d'informations. C'est le cas présent aujourd'hui. J'ai tenu dès le début de cette enquête publique, au regard des enjeux, de prévoir cette réunion. Il peut décider seul de prolonger le délai d'enquête de 30 jours. À l'issue de l'enquête, il rédige un rapport relatant l'enquête et les réactions du public et il donne son avis personnel et motivé dans ses conclusions. Son avis peut-être favorable, favorable assorti de recommandations, favorable avec des réserves (étant entendu qu'en droit, si les réserves ne sont pas levées, c'est un avis défavorable) et enfin également défavorable. On a le pouvoir effectivement de rentrer dans ces considérations.

Le rôle de chacun. Et je dirais que là on arrive dans le rôle pour moi le plus important, c'est-à-dire le rôle du public. Le rôle et les droits du citoyen. Un résumé non technique de l'étude d'impacts et de l'étude des dangers est mis sur le site de la préfecture quinze jours avant le début de l'enquête publique. Le public a à sa disposition le dossier d'enquête en mairie de la commune, notamment ici à Bagnac-sur-Célé et sur les neuf communes jouxtant le projet dans un rayon de trois kilomètres. Étant entendu que dans les autres communes, ce n'est pas en version littérale, mais c'est sur le site de chaque commune que la DDT, la Direction départementale des territoires, a mis le dossier en ligne, surtout l'étude d'impacts et l'étude de dangers. Le public a accès aux observations portées au registre ainsi que celles qui y sont indexées. Il y a un registre sur lequel on prend note les observations. Aucun justificatif particulier n'est exigible pour pouvoir éventuellement vous exprimer sur ce registre. Il n'est pas nécessaire que la personne habite la commune pour s'exprimer. Que vous habitez à Cahors, à Figeac, à Paris, vous pouvez vous exprimer, c'est libre. Il peut exprimer son avis directement sur le registre en mairie aux jours et heures d'ouverture du public ou par courrier adressé au Commissaire enquêteur ou oralement. C'est-à-dire que si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, vous avez la possibilité de faire un courrier, vous le mettez à l'attention du Commissaire enquêteur, vous le déposez en mairie et ce courrier me sera directement remis. Il peut accompagner ses observations écrites d'un entretien oral avec moi-même afin d'exposer son appréciation personnelle du dossier et d'apporter les compléments d'informations utiles. Il peut faire ses observations exceptionnellement de manière anonyme. Ça arrive, vous n'êtes pas obligé de décliner votre identité, et plus libre dans certains contextes particuliers.

Mesure d'information supplétive. Je ne vais pas rentrer dans le code du droit, de la dématérialisation de l'enquête publique, mais voici maintenant presque deux ans qu'on a mis en place ces nouvelles mesures supplétives. Vous avez une adresse mail à la préfecture du Lot qui est dédiée sur l'arrêté préfectoral et donc vous avez la faculté d'exprimer vos observations à cette adresse. C'est-à-dire que si vous ne voulez pas venir me rencontrer, si vous ne voulez pas venir à la mairie de Bagnac-sur-Célé, vous allez voir sur l'arrêté préfectoral qui est affiché en mairie ou même sur Internet, vous tapez « enquête publique » et vous aurez une adresse mail à la Direction départementale des territoires et vous pourrez de chez vous exprimer vos remarques. Son observation sera retranscrite en version papier dans le registre par contre en place au siège de l'enquête, c'est-à-dire en mairie de Bagnac-sur-Célé. Puisque toutes les observations qui sont faites sont publiques, on n'a pas occulté, vous pouvez vous regarder les observations de n'importe quelle personne sur ce projet. De surcroît, un ordinateur portable avec dossier complet en numérique est disponible au public en mairie de Bagnac aux jours et heures d'ouverture du public. Donc vous pouvez très bien venir à la mairie de Bagnac, je crois que c'est l'ordinateur de M. le Maire qui me l'a prêté dans le cadre de l'enquête. Il y a une clé USB que j'ai demandée avec tout

le dossier et les gens peuvent venir, ils mettent la clé USB, ils sont dans une salle en catimini et ils peuvent consulter le dossier sans problème pendant les heures d'ouverture au public.

Les mairies des autres communes, elles doivent afficher l'avis d'enquête publique. Ça a été fait et d'ailleurs certifié par un huissier de justice. L'arrêté préfectoral précise les sites pour l'accès au dossier numérique complet. L'arrêté préfectoral précise les coordonnées du responsable de site pour des informations complémentaires. Je crois que c'est monsieur ROUSSEL qui est cité sur l'arrêté préfectoral. Alors l'arrêté préfectoral, il est affiché également en mairie de Bagnac, mais également dans les neuf communes du rayon des 3 km. Il y a deux communes du Cantal et huit communes du Lot.

Enfin : fin d'enquête publique, quand l'enquête publique se terminera. On a commencé le 5 novembre et on va terminer le 6 décembre. À la fin de l'enquête publique, en ma qualité de Commissaire enquêteur, je vais rédiger un procès-verbal des questions et remarques du public. Et éventuellement de mes questions personnelles, parce que j'ai souvent des questions aussi. Et il est prévu dans l'arrêté préfectoral, c'est la procédure de transmettre au porteur de projet, donc à la Société des Carrières du Massif Central dans les huit jours qui suit la fin de l'enquête. Je dois transmettre un procès-verbal. C'est un document tout à fait officiel qui sera signé par moi-même avec les différentes questions que j'aurais ciblées dans ce PV. Le porteur de projet à ce moment-là, la Société des Carrières du Massif Central, transmettra un mémoire en réponse à moi-même sur les questions posées, au Commissaire enquêteur dans les quinze jours. C'est la procédure : dès que je leur ai remis le PV, ils ont quinze jours pour me répondre. Le Commissaire enquêteur ensuite élabore un rapport et des conclusions motivées et exprimera son avis personnel sur le projet – enfin là il y en a plusieurs, il y a corrélativement l'autorisation, l'extension, le déclassement de la voirie, mais également la loi sur l'eau – au Préfet du Lot, mais également du Cantal (puisque'il y a deux communes dans les 3 km qui en font partie) et également au Président du Tribunal administratif et au porteur de projet au plus tard le 6 janvier 2019. À compter de cette date du 6 janvier 2019, le rapport et les conclusions motivées de moi-même, du Commissaire enquêteur, sont à la disposition du public. C'est important que je vous le dise. Il sera également mis sur le site de la préfecture, peut-être sous réserve monsieur le Maire sur le site de la commune. Ça ce n'est pas une obligation, mais en tout cas la préfecture ça y sera.

Je vous fais maintenant un rappel rapide des permanences. Mairie de Bagnac : lundi j'étais de permanence de 10 heures à midi et de 14 à 16. Vendredi 16 novembre, je suis de 10 heures à midi de permanence et de 14 heures à 16 heures. Je fais également le samedi matin (pour les gens qui ne sont pas disponibles, qui travailleraient ou qui auraient un problème, ils peuvent me rencontrer de 10 heures le matin à 13 heures). Le vendredi 30 novembre, pareil, de 10 à 12, de 14 à 16. Et enfin, le jeudi 6 décembre de 10 heures à 13 heures et à 13 heures l'enquête publique est terminée. Vous avez donc, parmi ces différentes variantes, toute latitude pour pouvoir me rencontrer, je pense. Si vous ne pouvez pas, vous pouvez m'écrire ou vous pouvez faire votre observation ou vos remarques par mail.

J'ai terminé, voici globalement, merci pour votre attention.

Je donne donc la parole au porteur de projet, les Carrière du Massif Central, M. GOUZY et M. ROUSSEL, qui vont prendre la parole.

Présentation de la demande par la Société des Carrières du Massif Central

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Merci M. Le Commissaire enquêteur, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, Monsieur aussi le représentant de la Communauté de communes du Grand Figeac. Je vous remercie d'être là ce soir pour nous donner l'occasion de pouvoir vous présenter notre projet. Je me présente, je suis Jean-Marc GOUZY, Je suis le chef de centre, Directeur de la Société des Carrières du Massif Central. Je suis en poste depuis le mois de juin 2009 et je travaille sur ces projets de renouvellement et d'extension de carrière de Bagnac depuis que je suis arrivé. Et sur ce projet-là en particulier, Laurent ROUSSEL, qui va se présenter, et moi, nous travaillons là-dessus depuis à peu près maintenant six ans. Et pas tout seul, nous nous faisons aider par des bureaux d'études. Le dossier fait plus de mille pages, pour ceux qui peuvent le consulter en mairie ou sur internet. C'est un dossier qui nous a pris beaucoup de temps, qu'on n'a pas écrit tout seul. Là on va vous résumer en 20-25 minutes six ans de travail, 1 000 pages de dossier et c'est pour ça qu'après il sera intéressant de passer aux questions-réponses, parce que forcément il y a des choses sur lesquelles vous allez trouver qu'on va beaucoup trop vite.

Laurent ROUSSEL

Responsable Foncier-Environnement

Moi je suis responsable foncier études environnement depuis 2012 pour notamment la société SCMC.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Donc un petit sommaire des thèmes qu'on va aborder. Pourquoi renouveler et étendre notre carrière ? Enfin cette carrière-là en particulier, parce qu'il y en a d'autres finalement des carrières dans le territoire. Sur quoi porte notre demande ? Comment sont aujourd'hui et quelles seront demain les conditions d'exploitation du site ? Quels sont les impacts environnementaux de notre exploitation ? Et puis on va faire un petit focus sur le remplacement des installations de production de la carrière et des améliorations que cela va procurer avant de passer aux questions diverses.

Pourquoi renouveler cette carrière et pourquoi l'étendre ? Le constat aujourd'hui, c'est que les réserves que nous avons à notre disposition, c'est-à-dire sans démonter les installations existantes, elles sont d'à peu près 80 000 tonnes. Ça représente à peu près quatre à cinq mois d'exploitation. Donc ça veut dire que si nous n'arrivons pas à obtenir l'autorisation préfectorale qui est demandée, courant fin mars ou début avril au plus tard, nous serons amenés à cesser notre activité, avec les conséquences que cela pourra avoir sur l'emploi, mais aussi je dirais sur la fourniture des matériaux de construction que nous produisons à partir d'un gisement naturel, puisque notre carrière, comme toutes les carrières, mais celle-là elle n'échappe pas au truc, elle ne fait que satisfaire des besoins dont vous avez besoin, en tant qu'élu, en tant que maître d'ouvrage public, en tant que citoyen aussi. Des besoins de construction, d'aménagement de votre territoire. Donc des routes, c'est satisfaire des besoins pour vous déplacer, des besoins de construction de logements, des besoins de construction de lieux où se divertir. Cette salle des fêtes c'est quelque quelques milliers de tonnes de cailloux. Des besoins de formation, les écoles, les IUT, les collègues,

les lycées. Et puis aussi, nos lieux de travail, puisque si on regarde ne serait-ce que les grosses unités de production aéronautique qu'il y a à Figeac, ou les centres commerciaux dans lesquels nous allons faire nos courses, effectivement tout ça ce sont des endroits qui consomment énormément de granulats.

Alors, pourquoi étendre cette carrière ? Parce que finalement, on pourrait se dire : « des carrières... sur le territoire du Grand Figeac, je crois de mémoire qu'il y en a six ou sept ». Donc pourquoi finalement étendre celle-là et pourquoi ne pas augmenter la production des autres ? C'est une demande qui pourrait être légitime.

Il faut savoir que la ressource géologique que nous exploitons à Bagnac, c'est une ressource qui est assez rare. Il y a deux carrières du même type dans le département. C'est une roche dure, un gneiss leptynitique. C'est les seules roches qui permettent par exemple de construire les couches de roulement des routes, celles qui sont en contact avec les pneumatiques. Donc la ressource géologique est intéressante, elle est rare pour le territoire et donc ça, ça justifie en partie de continuer l'exploitation existante.

Notre carrière, elle est bien implantée sur le territoire, elle est exploitée depuis 1876. C'est une carrière de proximité, parce que le métier de carrier, c'est d'être dans un circuit d'approvisionnement qui est court pour coller au territoire. On fait la majorité de nos ventes dans un rayon de 50 km à peu près autour du site. Et ça, ça garanti à la collectivité, ça garanti à la population des prix de revient de matériaux qui sont les plus bas possible. Parce qu'il faut savoir que tous les 50 kilomètres de transport par camion, le prix de revient des granulats double. Et ça soutient aussi l'économie locale. On a des clients qui sont aussi nos fournisseurs et on essaye de travailler le plus possible en circuit court. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'on peut acheter des fournitures le plus localement possible, on ne se prive pas de le faire. Que ce soit dans le domaine du transport, de la fourniture d'acier, de choses comme ça par exemple. Et puis, on a bien sûr un certain nombre d'employés, il y a 8 ou 9 emplois directs dans la carrière et de nombreux sous-traitants. Là aussi, on essaye de travailler en circuit court, avec des sous-traitants qui sont implantés le plus localement possible. Donc c'est un des enjeux de maintenir notre société à Bagnac.

Il faut savoir aussi que reporter la production de la carrière de Bagnac sur des carrières sur des carrières voisines ou ouvrir de nouvelles carrières, ça ne supprime pas l'impact, ça ne fait que le reporter ailleurs et puis ça renforce l'impact qu'il peut y avoir au niveau de la circulation routière. Donc tous ces éléments nous poussent à poursuivre l'exploitation existante, en l'améliorant bien sûr.

Alors, sur quoi porte la demande ? Je vais passer la parole à Laurent.

Laurent ROUSSEL

Responsable Foncier-Environnement

La demande concerne effectivement un projet d'extension de la carrière. On voit une petite zone verte en haut, c'est juste la réintégration d'un périmètre qui a déjà été exploité précédemment. C'est pour nous permettre de développer des projets de biodiversité et d'entretien de cette zone, mais ce n'est pas de l'exploitation.

La zone bleue c'est le projet d'extension de la carrière. On a une carrière autorisée qui fait actuellement 26 hectares, on a un projet d'extension sur un peu plus de 7 hectares et la surface réellement exploitable, c'est les terrains qui restent à exploiter sur la carrière, plus le projet d'extension. Au regard des délaissés que l'on va faire notamment autour du hameau de Caffoulens et en périphérie, cela fait que l'on aura une surface exploitable de l'ordre de 9 hectares.

Donc comme vous le voyez, Monsieur le Maire en parlera plus tout à l'heure, effectivement dans le site on a la voie communale numéro 11 qui traverse et donc on propose une déviation, mais ce sera développé tout à l'heure.

Les principales caractéristiques de la carrière. On a donc une surface totale de la carrière qui fera 34 hectares, les 9 hectares exploitables.

Le niveau de production de la carrière est totalement maintenu inchangé, on va continuer avec le niveau d'autorisation que l'on avait précédemment, on ne monte pas en puissance. La demande se fait sur 30 ans de plus, on aura à peu près 4 millions de mètres cubes de gisement exploitable. Et les seules évolutions sur la carrière concernent la superficie de la carrière, donc ça je viens d'en parler. L'accueil de matériaux inertes également, que je vais développer tout à l'heure. Et le remplacement des installations, on va vous en parler à la fin de la présentation.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Je vais développer la partie matériaux inertes. Pourquoi pouvoir apporter à l'intérieur de la carrière des matériaux inertes issus de la déconstruction, de la démolition ? Donc inertes et qui viendront de l'extérieur. Il y a une demande sur le territoire qui n'est pas complètement satisfaite d'avoir des lieux de stockage de ces matériaux (qui de toute façon sont produits par les réaménagements, que ce soit quand on démolit une maison ou quand on démolit un bout d'hôpital, il faut bien se débarrasser de la partie des pierres, des cailloux, du béton). Quand on rabote une route, il faut pouvoir aussi se débarrasser de la partie en enrobé. Et donc il est important de trouver des lieux où l'on va pouvoir stocker, où l'on va pouvoir vérifier que les matériaux qui arrivent sont bien inertes pour l'environnement au sens de la loi. Où on va pouvoir tracer leur provenance. Donc qui est le maître d'ouvrage qui a généré ces matériaux et quel est le chantier qui les a générés et à quelle date, dans quelle quantité. Donc ça, c'est la phase de traçabilité. Et ensuite, nous ce que nous proposons, c'est de valoriser ces matériaux dans les remblaiements de la carrière pour assurer la remise en état. Et là, pareil, il y a une traçabilité d'où se trouvent ces matériaux. Et donc, le faire dans une carrière, ça présente un intérêt majeur, c'est que toutes ces choses-là, on sait les faire. Notre site est clôturé, il y a des portails, il y a un pont-bascule, il y a des gens qui surveillent ce qui se passe au niveau des camions. Et ça, ça nous permet de garantir à la population que ce qui est enfoui aujourd'hui un peu partout sur le territoire et de façon plus ou moins sauvage, ça sera collecté, ça sera surveillé et ça évitera d'avoir des pollutions par des matériaux non inertes que des porteurs de projets privés pourraient vouloir évacuer à moindre coût. Parce qu'évacuer des déchets non inertes, donc des déchets dangereux, ça a un prix, c'est entre 30 et 100 fois plus cher que des déchets inertes, les déchets dangereux. D'où l'intérêt qu'ont certains à les enfouir n'importe où.

Donc comment fonctionne une carrière et comment fonctionne la carrière de Bagnac aujourd'hui ?

À l'écran est projetée une vue schématique d'une carrière de roches massives, mais la carrière de Bagnac n'échappe pas à ça. Il y a une phase qui est une phase de défrichage et de découverte, donc on enlève les arbres et on enlève les matériaux, les terres végétales et les terres stériles. Ensuite, on va forer et miner la roche pour transformer le massif dans des blocs qui font entre 0 et 70 centimètres que nous allons pouvoir ensuite reprendre avec une pelle hydraulique et transporter jusqu'à nos installations de concassage avec des gros camions de carrière qu'on appelle les tombereaux. Et dans les installations, on trouve des concasseurs. Les concasseurs c'est des machines qui réduisent la taille des matériaux et on trouve aussi des cribles à la sortie de ces concasseurs. Les cribles ce sont les équipements de travail qui permettent de trier les matériaux par taille, de les calibrer. Puis ensuite vient le moment du stockage des matériaux sur les plateformes. Alors là on utilise soit de nouveau des tombereaux soit des chargeurs sur pneus. Et puis enfin, le chargement dans les camions qu'utilisent nos clients et aussi pour le client SNCF et uniquement le client SNCF, pour l'instant en tout cas, le chargement des trains, puisque la carrière

de Bagnac c'est la seule de quatre carrières de roche dure qui soit embranchée ferroviaire dans le Lot et même dans l'ancien Midi-Pyrénées.

Laurent ROUSSEL

Responsable Foncier-Environnement

Donc le projet d'extension de la carrière. Dont on voit ici entourée en rouge avec des pointillés l'emprise de l'extension. On aurait pu également exploiter ce secteur-là qui est déjà dans l'emprise de la carrière, mais il a été décidé de le délaissier en raison du très fort intérêt en termes de biodiversité avec l'avifaune rupestre de la falaise qui est sur ce secteur-là, qui regroupe 90 % des oiseaux nicheurs sur la carrière. Donc on a essayé de ne pas y toucher et de le maintenir en l'état et effectivement, de concentrer l'extension réelle ici et sur cette partie-là au sein du périmètre de la carrière.

Alors, on a décidé de faire un délaissier sur toute la partie basse sur le flanc de la vallée, pour maintenir une intégration paysagère la meilleure possible et que les usagers de la route en bas ou de la voie ferrée ne perçoivent pas cette extension de la carrière.

En partie haute, au niveau du hameau de Caffoulens, on a décidé également de faire un délaissier pour ne pas s'approcher trop près des habitations et éviter tout risque lié aux vibrations qui pourraient affecter les bâtiments.

Le phasage a été établi à partir de différentes contraintes d'exploitation. On voit bien sur la photo projetée à l'écran trois zones différentes.

La première à droite, qui est celle que l'on ne va pas toucher liée à la présence de l'avifaune rupestre. Une deuxième zone où on voit en grisé jusqu'en haut où on a un gisement de très bonne qualité. Et la partie à gauche où on voit ici pas mal de découvertes. Alors, c'est des matériaux... c'est le gneiss qui est altéré et qui donc n'est pas exploitable ou beaucoup plus difficilement que celui qui est gris qui est sain et de très bonne qualité.

Il se trouve que sur cette carrière, tout l'espace disponible sur ce qu'on appelle le carreau d'exploitation, c'est-à-dire le fond où on fait les stockages et où il y a nos installations, est occupé par des stocks, par les installations et autres on n'a plus de place réelle pour faire du stockage. Par conséquent, le stockage des découvertes, on va être obligé de le faire en partie haute de la carrière, entre la carrière et le hameau de Caffoulens, sur notre zone d'extension. Ça représente un volume assez important qu'il nous faudra ensuite remobiliser sur les porte-phasage qu'on va vous montrer.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

En fait, ce qu'on est en train de vous expliquer à ce point-là de la présentation, c'est que le phasage d'exploitation qu'on va vous présenter ensuite, il est le résultat à la fois de la géologie, de notre commerce, de contraintes d'exploitation, de contraintes de biodiversité et aussi il est le résultat d'échanges qu'on a eus avec les représentants de l'Association des riverains dans le cadre d'une concertation locale. Puisqu'on a d'abord présenté un premier phasage qui tenait compte de ces nos contraintes à nous qui sont des contraintes techniques et des contraintes économiques, en plus des contraintes de biodiversité. Et ensuite, on a pu adapter grâce aux propriétaires des terrains et grâce aux remarques de l'Associations des riverains et aussi du GADEL. On a pu adapter le plan de phasage et aussi on a pu adapter les endroits où on stocke provisoirement les terres de découverte. Parce que ce que Laurent n'a pas complètement dit, c'est que finalement quand dans une première phase on n'a plus de place dans la carrière existante pour stocker les terres... Donc cette phase-là, elle dure en gros entre un et cinq ans, et ensuite, vu qu'on va exploiter le gisement, on va être en mesure, dans le vide de fouille qui va être généré par l'exploitation du gisement,

nous allons être en mesure de stocker en continu les matériaux issus du décapage au fur et à mesure où les opérations auront lieu.

Pour vous montrer à quoi ça va ressembler, nous avons fait réaliser des vues en trois dimensions sous plusieurs angles. C'est ce que je vous propose de regarder. Donc ça, c'est l'état de la carrière telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle saura en gros fin 2018 tout début 2019, avec ses gradins, ses fronts de taille. Là ce qu'on voit, c'est la première année, si nous sommes autorisés. À la fin de la première année, on voit deux choses. On voit que l'on a décapé ici les matériaux, qu'on a commencé à miner et à extraire le gisement et que les terres de décapage ont été stockées ici. On va revenir sur la tache bleue, qui constitue une butte de terre, en fait qui elle se trouve à peu près à 100 mètres de la maison de Mme GOODY et qui va faire une quinzaine de mètres de hauteur de plus au-dessus de la voie communale existante. Ça, ça a été un gros sujet de discussion avec les riverains pour essayer d'améliorer l'insertion paysagère et de réduire l'impact visuel pour eux.

Ça c'est tel que ça sera au bout de cinq ans. Ce qu'on observe, c'est que cette butte de terre, bleue, dont je vous parlais précédemment, elle a été déposée dans la remise en état et la remise en état finale du site commence. Donc on a terminé cette phase-là et donc, comme on a un vide de fouille ici, on peut commencer au fur et à mesure à basculer les terres de décapage des endroits qui restent à exploiter vers la zone à remettre en état.

Fin 2029, donc 5 plus tard, et puis encore cinq ans plus tard. Et puis en 2039 et puis en 2044 et puis ensuite en 2049. Voilà l'étape finale sur cette vue-là en 2049.

Là, la même chose sous un autre angle. Donc tel que c'est aujourd'hui, tel que ce sera dans un an à peu près. Tel que ça saura fin 2024, Monsieur le Maire nous parlera de... là on mesure l'emprise ici de la déviation de la partie de voie communale. Et puis en 2029, 2034 et jusqu'au bout de l'exploitation.

Et là, c'est la vue qui est depuis le Caffol, puisque tout à l'heure j'étais plutôt en face de la carrière. Toujours les mêmes échéances de temps, par phase quinquennale.

Je vais repasser le micro à Laurent pour les conditions de remise en état. Le principe de la remise en état de la carrière, c'est une remise en état à vocation écologique. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a une biodiversité qui est très riche sur le site et le principe de cette remise en état, c'est de favoriser encore plus l'implantation de cette biodiversité sur le site, en favorisant les aires de nourrissage et Laurent va vous expliquer le reste.

Laurent ROUSSEL

Responsable Foncier-Environnement

Ce qu'on va faire c'est maximiser le linéaire de falaises que l'on va conserver pour l'avifaune rupestre. Alors, on ne le voit pas sur le plan projeté à l'écran, mais également il y a des bassins de gestion des eaux qui seront conservés pour les convertir en zones humides. On aura également quelques mares qui vont être créées pour la biodiversité. Et effectivement, avec toutes les plantations qui sont prévues pour les aires de nourrissage pour les abeilles notamment et autres. Donc il y a effectivement reconstitution des trames vertes le long de la route nationale et à partir de la carrière.

Une autre vue, cette fois-ci depuis les hauteurs du Caffol. On voit une partie de la carrière et cette même partie de la carrière remise en état. Tout à l'heure c'était une vue aérienne, là c'est une vue face à la carrière depuis le sol.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Donc ici, on est plutôt depuis Laramondie. En fait, l'impact visuel en phase d'exploitation ou remise en état, il est très faible. Là depuis Caffoulens, quelques vues. On pourra y revenir peut-être plus dans les questions diverses, puisque je pense que là il y aura des questions plus particulièrement. Donc avec avant l'exploitation, donc ça c'est des photos qui sont plutôt vers chez Mme GOODY. Une fois qu'on a commencé le décapage et que les matériaux sont... là c'est la butte de terre. Et puis ensuite, on a prévu de végétaliser devant ce décapage pour améliorer... de planter des arbres et arbustes.

Les impacts environnementaux sur la carrière. L'exploitation de la carrière, ça peut impacter la biodiversité, donc on a fait énormément de relevés écologiques puisqu'on est à une cinquantaine de relevés écologiques par des experts, des écologues, et on travaille depuis 2012-2013 avec la Ligue de Protection des Oiseaux du Lot puisqu'on a surtout un cortège d'avifaunes rupestres qui est important dans la carrière. Donc le but c'est de préserver ces espèces.

On a aussi un suivi environnemental de la carrière, si vous souhaitez qu'on vous montre quelques données, on pourra le faire puisqu'on a amené pas mal d'éléments. Retenez que ce que l'on suit et qu'on continuera à suivre, c'est la qualité des eaux, les retombées de poussières, les vibrations lors des tirs de mine et aussi les émissions sonores. Alors, nous on est on est transparent. Donc aujourd'hui la loi fixe des seuils réglementaires pour toutes ces mesures et aujourd'hui on est en conformité et on est largement mieux que les seuils sur l'eau, la poussière et sur les vibrations. Par contre, on a une non-conformité réglementaire concernant le bruit, puisque lorsque nous faisons depuis 2010-2011 des mesures au Caffol... c'est moi qui ai demandé à ce qu'on les fasse d'une certaine façon, qui n'avait jamais été faite. En respectant les règles de mesure, on s'est aperçu qu'au Caffol, on dépasse. Alors pour autant, les habitants du Caffol ne nous en ont jamais fait grief, mais la loi reste la loi. Et on sait aussi une chose, c'est que ce que vous attendez vous, élus, population, citoyens, riverains du site et monde associatif, c'est dans beaucoup de domaines mieux que l'exigence réglementaire. C'est la différence entre la conformité et l'acceptabilité. La conformité c'est là, l'acceptabilité c'est le cran au-dessus.

Quelles solutions pour régler la problématique du bruit ? On ne va pas vous la présenter ce soir, mais je crois qu'elle est dans le dossier en enquête publique. On a fait une étude acoustique en 2012, on l'a complétée en 2013, pour vérifier d'où venait le problème et quels étaient les moyens d'y remédier. On s'aperçoit que ce qui génère le problème de dépassement de bruit au Caffol, l'émergence, c'est nos concasseurs dans l'installation et que ces concasseurs nécessitent d'être bardés. Et aujourd'hui, clairement, barder ces concasseurs sur des installations qui datent des années 80 et des concepts d'ingénierie des années 70, ça revient quasiment à reconstruire tout ou partie de l'installation. Et ce que nous prévoyons de faire, c'est tout bonnement de remplacer la majorité de nos installations qui datent des années 80 par des installations qui seront neuves, qui seront un peu déplacées sur le site et qui auront beaucoup plus de performance. Alors, la performance, elle se mesure en matière d'économies, parce qu'aujourd'hui on n'est plus du tout au prix de revient du marché en termes de production de granulat, ce qui nous pose de grandes difficultés économiques à nous SCMC. Et puis ça va améliorer aussi les conditions de travail pour le personnel, parce que les installations actuelles, elles sont... même si on les a modernisées un petit peu, elles restent quand même très perfectibles d'un point de vue de la sécurité et de la prévention des risques au travail. Et bien évidemment, si elles sont performantes au niveau du bruit, elles vont aussi améliorer la situation – même si on est conforme au niveau de la poussière – d'un point de vue de l'environnement. Et puis pour les clients, dont certains sont dans la salle ce soir, on va aussi améliorer la qualité des produits avec des installations plus performantes.

Donc on a prévu de construire dans des délais relativement courts de nouvelles installations. Les installations dont je vous parle, qui vont être démontées, ce sont principalement... donc ici on a notre chaîne primaire, elle, elle a été modernisée et elle continuera à l'être dans le cadre du projet d'investissement que nous sommes en train de monter en interne dans notre entreprise. Ici, ces installations-là qui sont les installations secondaires tertiaires – et qui sont les principaux générateurs de bruit et de poussière sur la carrière – vont être démontées et remplacées à neuf. L'installation de lavage qui est ici, elle a d'ores et déjà été démontée l'année dernière.

Les nouvelles installations, elles vont être tout en longueur dans un alignement. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'elles seront... pour la partie concasseur, elles seront bardées avec des écrans phoniques et elles seront aussi dépoussiérées. Alors, par deux moyens. Pour les process qui sont à sec, puisque le concassage, c'est un process qui se fait à sec. Une partie du criblage se fait à sec, donc là il va y avoir des filtres de captation de poussières, donc c'est des systèmes de filtration d'air. Et pour la partie process sous eau, bah là il n'y a besoin de rien parce que quand on lave les granulats, en fait on les unifie et une fois qu'on a humidifié les granulats, les éléments fins qui sont collés aux granulats ont été entraînés avec l'eau et donc là on ne génère plus de poussière.

Et du coup, dans nos nouvelles installations, ça correspond plus à une demande de nos clients qui veulent des matériaux de plus en plus propres sur le marché. On a favorisé le lavage systématique de tous les sables et de tous les gravillons compris entre 0 et 16 mm. Donc il restera qu'un sable 0 à 2 mm qui lui ne peut pas être lavé puisqu'il est à destination des postes d'enrobage à chaud. Et dans les postes d'enrobage à chaud, il faut éviter de rentrer de l'eau pour avoir moins d'énergie à dépenser pour sécher les granulats.

L'autre idée, c'est d'avoir des stocks qui soient uniformément répartis le long du site plutôt que de les concentrer en un seul point, de manière à limiter le roulage des camions de nos clients dans la carrière, limiter aussi le roulage de nos engins pour les déporter. Puisque là dans un système comme ça, on peut les déporter quasiment perpendiculairement à l'installation à chaque fois. Pourquoi ça ? Parce qu'à chaque fois qu'on roule avec un camion ou un engin dans une carrière, on a tendance à soulever les poussières qui sont sur les pistes de circulation.

Là on a une vue schématique de comment ça sera. Ce qu'on voit c'est que les bâtiments broyeurs seront bardés. Et ce qu'on observe aussi, c'est que les bâtiments crible dans un premier temps ne le seront pas. Il va de soi que nous fixons une obligation de moyens et nous avons une obligation de résultat.

Par rapport à la non-conformité sur le bruit, une fois que ces installations auront été mises en service, il sera bien sûr réalisé des mesures de niveau sonore et si ces mesures ne démontrent pas la conformité, il nous appartiendra de poursuivre le confinement par des écrans acoustiques du reste des installations. Il y a un échancier validé par notre direction. Donc nous sommes en cours d'actualisation du business plan, il y a des réunions assez nombreuses depuis quelques semaines. Ça, c'est un projet qu'on a ressorti des tiroirs qu'on se traîne depuis 2010-2012 maintenant et donc au fur et à mesure... Bon, là on a réactualisé. Il faut savoir que le fait que – pour toute une histoire dont on pourra parler si vous le souhaitez – on en soit toujours là aujourd'hui et qu'on n'ait pas pu les construire, entre-temps le prix de revient des installations a doublé. C'est-à-dire que pour les trois ou quatre millions d'euros qu'on peut investir aujourd'hui, on en aura deux fois moins que si on l'avait fait il y a six ou sept ans en arrière.

Donc ça, c'est en cours, ce dossier-là c'est un gros dossier d'investissement pour notre entreprise, donc il faut qu'il soit validé par notre direction parisienne, je pense que ça devrait être fait en tout début d'année.

Ensuite, il nous appartiendra de recommencer les consultations qui avaient été élaborées en 2015-2016. Donc ça c'est le premier semestre 2019. De commander ces installations, c'est l'été 2019. De réaliser les travaux, on prévoit de commencer les travaux dans un peu moins d'un an, l'automne

2019. Le but étant pour nous de mettre ces installations en service le plus vite possible pour améliorer la performance de l'entreprise dans tous les domaines dont je parlais tout à l'heure. Le but, ça serait de mettre en service ces installations en gros dans deux ans, à l'automne 2020. Nous en avons terminé de ce que nous voulions vous présenter. Je vous repasse la parole, M. WILMART, ou à Monsieur le Maire ?

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Je vous remercie. Monsieur le Maire, je vous donne la parole pour le déclassement de la voie communale 11.

Présentation de la demande par Monsieur le Maire de Bagnac-sur-Célé

Fausto ARAQUE

Maire de Bagnac-sur-Célé

Ce sera moins technique, mais j'espère être aussi clair que l'a été M. GOUZY et M. ROUSSEL.

Donc c'est une partie de la voie communale. La voie communale numéro 11, c'est celle qui part du virage du Veyre et qui arrive jusqu'à Caffoulens, Laramondie et qui parfois se poursuit vers le Cantal, puisqu'on a parfois des automobilistes qui nous arrivent d'ailleurs, souvent quand ils veulent éviter les gendarmes au carrefour de la Planquette, enfin ça c'est anecdotique.

La voie ancienne, c'est la partie blanche à l'écran, après, elle part sur cette partie. La partie qui va être déplacée... puisqu'on voit que la partie basse de la route, elle est dans le futur chantier des carrières. La partie basse de la route, le tronçon à déclasser qui est en jaune, il se situe dans l'extension future des carrières. L'idée qui nous a été proposée, c'est de pouvoir le déclasser et ensuite créer une voie nouvelle qui partira du virage où M. *Fiche* a entreposé certains matériaux à une époque, il partira tout droit et pour rejoindre Caffoulens au niveau du manège de Yannick THERONDEL. Donc ça, c'est sur des terrains qu'ont acquis les carrières.

Ce projet a été présenté en Conseil municipal, il a eu l'accord unanime du Conseil municipal, sous réserve bien entendu que les carrières aient l'autorisation de poursuivre leur activité, sinon ça ne se justifierait pas.

Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'en fait ça ne coûtera rien à la collectivité, c'est l'entreprise des carrières qui fera l'ensemble des travaux, des études, etc.

Donc aujourd'hui, il y a une voie communale d'environ 600 mètres carrés qui fait trois mètres de large qui sera déclassée dès l'instant qu'une voie nouvelle qui fera elle 400 mètres de long avec six mètres de large et un mètre d'accotement, qui rejoindra donc le virage dont je vous ai parlé et qui ira jusqu'à Caffoulens. Donc une fois que cette voie nouvelle sera créée, l'ancienne pourra être déclassée et cette voie nouvelle rentrera dans le domaine public communal pour donner la continuité à cette voie qui part depuis le Veyre et qui va jusqu'à la Capelle et au-delà.

Voilà, pour moi ça reste assez simple en termes d'explications, je ne sais pas si vous voulez d'autres... si ça vous pose d'autres questions. La pente sera plus régulière que ce qu'elle est aujourd'hui. La voie est un peu courte, on peut imaginer qu'elle sera un peu plus pentue, mais a priori on resterait dans des pourcentages tout à fait respectables.

Donc l'idée, pourquoi on a souhaité avoir nous une voie communale de 6 mètres sur cette partie ? La raison en est très simple. On pourrait dire « mais c'est complètement idiot parce qu'avant c'est plus étroit, après ça reste plus étroit ». Effectivement, ça permettra aussi de limiter les impacts et les passages. Par contre, le fait de la faire et en plus la faire faire par quelqu'un d'autre, ça aurait été quand même assez malvenu de faire une voie de 3 mètres qui ne permet pas le croisement ni rien, alors que là, on aura quand même une zone de croisement qui facilitera quand même le passage.

Voilà moi ce que j'ai à dire, je ne sais pas si vous avez des explications complémentaires. Ce n'est pas très technique, c'est simplement théorique.

Échanges avec la salle

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Si Monsieur le Maire a terminé, maintenant c'est le public qui a la parole, c'est moi qui vais passer le micro. Je voulais dire au début que la réunion est enregistrée, pour moi c'est important de connaître les débats et puis après pour la restitution.

Mme PARMIZEUX

Monsieur le Maire nous dit que la future nouvelle voie serait plus large, que ça faciliterait la circulation. Peut-être, mais dans la mesure où le reste de la rue pour arriver de la nationale, ça ne change rien, je ne vois pas ce que ça peut changer.

Et par rapport à ce sujet, je pose la question : comment se fait-il que, dans la mesure où au niveau national on demande à ce que les terrains soient maintenus pour l'activité agricole, comment se fait-il qu'on ait pu déclasser et permettre ce projet ?

Fausto ARAQUE

Maire de Bagnac-sur-Célé

Il y a deux questions. La première : est-ce que c'est bien venu de faire une voie de six mètres ? Ça a été débattu en Conseil municipal et à l'unanimité nous avons dit « après tout, on fait une voie nouvelle, pourquoi faire une voie étroite alors qu'on a la possibilité de l'avoir plus large ». Et en plus gratuitement puisque c'est fait par l'entreprise, ce n'est pas nous qui le faisons. Donc en fait, ça apportera un peu plus de confort et une zone de croisement. Parce qu'il faut reconnaître que ce n'est pas tellement simple de circuler sur cette voie dans les conditions actuelles. Autrement dit, à faire quelque chose, il vaut mieux bien le faire plutôt que de faire quelque chose à moitié ou au rabais. Ça c'est la première réponse que je peux apporter à votre question. On en a débattu en Conseil et unanimement on a validé ce format.

Pour répondre à la deuxième question sur la consommation de l'espace agricole, effectivement ça ce sont des choses qui sont tout à fait importantes et majeures et puis très d'actualité. Je fais partie des commissions départementales justement pour la défense de la consommation des terres agricoles, par rapport à l'urbanisme surtout, et donc quand on fait nos PLU, on en tient compte. Ces débats, ils ont lieu au moment du PLU. Et dans le PLU, la zone des carrières, elle a été reconnue comme zone de carrière, donc d'excavation possible, elle n'a pas été retenue comme une zone de terrains agricoles. Donc à partir du moment où dans le PLU, ça a été validé, là aujourd'hui on n'a pas de contre-indication par rapport à ce déplacement de voie. Puisque c'était déjà prévu au moment du PLU et ce sera aussi intégré en principe au moment du PLUI, PLU intercommunal qui est en gestation.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Je voudrais ajouter par rapport à la consommation d'espaces agricoles, pour répondre à Mme PARMIZEUX, que certes le déplacement de cette voie communale, il consomme de la surface agricole. Mais en fait, ce qui consomme de la surface agricole, ce n'est pas le déplacement de la voie communale, mais c'est l'extension de la carrière. Et vous l'avez vu tout à l'heure, on va consommer à peu près 7 hectares de surface agricole supplémentaire. Pour autant, on va restituer dans certaines zones de la carrière des surfaces qui vont être à destination de la biodiversité, et ça,

ça nous paraît aussi important. Pendant ce temps-là, il faut savoir que ces terrains-là, ils sont majoritairement en propriété aujourd'hui de M. THERONDEL et que dans le cadre de notre projet de renouvellement et d'extension de carrière, nous aidons M. THERONDEL à poursuivre sur le territoire communal de Viazac son activité agricole et dans ce cadre-là nous l'aidons à se réinstaller sur des terrains. Sur des terrains qui aujourd'hui sont en voie de déprise d'un point de vue agricole et qui font à peu près une quinzaine d'hectares. Donc en l'occurrence, notre projet là, il n'a pas vocation à réduire la surface agricole, même si localement c'est vrai, mais en fait on va restituer le double de ce que nous allons consommer sur le territoire de Viazac, dans un endroit qui est en voie de déprise.

Mme GOODY

Sur la route, vous disiez que si on va faire une partie neuve, pourquoi pas le faire plus grand, et pour le croisement je vois. Mais c'est beaucoup plus de dénaturation du village. Chaque fois que les choses sont plus grandes, les travaux sont plus grands, c'est plus dur pour nous. Et en plus, avoir une partie beaucoup plus grande, jusque qui entre dans le village de Caffoulens, c'est très possible que les gens vont rouler plus vite et on a déjà des problèmes avec la vitesse. Surtout pour la sécurité des enfants qui jouent dehors. Et comme on aura après pas beaucoup de terres, pas beaucoup de prés, pas beaucoup de terres en commun en dehors des maisons, les enfants seront encore plus dans la rue.

Fausto ARAQUE

Maire de Bagnac-sur-Célé

À faire quelque chose il faut le faire bien ou ne pas le faire du tout. Ça, ça fait partie de nos règles. Surtout qu'on a quand même cette opportunité... ça ne nous coûtera pas. Ça devrait nous coûter, ça serait un peu différent.

La vitesse, je le dis pour toute l'assemblée qui est ici : il n'y a pas une route de nos villages... ce n'est pas propre à Bagnac, c'est dans tous les villages, où on n'entend pas « les gens roulent trop vite ». C'est partout partout partout. Donc ça, c'est un comportement citoyen. Bon, la vitesse, de toute façon on ne pourra pas rouler très très vite par rapport à la déclivité et aussi à la complexité du trajet, elle est quand même un peu sinueuse. Donc à ce niveau-là, je ne pense pas que ça aggrave la situation d'aujourd'hui. Par contre, qu'aujourd'hui il y ait encore des gens qui passent trop vite, on est tous d'accord. Mais vous allez sur la route de Decazeville, on entend la même chose ; route de *1:10:37*, on entend la même chose ; route de la Capelle, que je pratique tous les jours, n'en parlons pas. C'est vrai qu'après c'est le comportement citoyen qui est remis en cause. Mais ce n'est pas la route qui va faire accélérer les gens, compte tenu quand même du fait que quand vous arriverez à Caffoulens, vous êtes quand même en sommet de côte, ce n'est pas... voilà. Et quand vous arrivez depuis la Capelle vers cette nouvelle route, ça ne changera rien par rapport à aujourd'hui. Donc je ne pense pas que ça génère beaucoup plus de risques que ce qui est aujourd'hui. Et par contre, c'est vrai que j'aimerais beaucoup, Mme GOODY, qu'il y ait beaucoup d'enfants qui s'amuse sur cette route du côté de Caffoulens. Alors allez-y, amenez-nous des enfants, ça nous arrangera.

Mme PARMIZEUX

Ça me permet de continuer sur ce sujet parce que vous dites « il n'y a pas beaucoup d'enfants », certes peut-être aujourd'hui, mais quand M. THERONDEL avait son activité équestre en pleine activité, il y avait des enfants à Caffoulens. Maintenant, effectivement, il y en a de moins en moins. Par contre, je voudrais dire aussi que quand même, cette route... Ça va dans le sens de ce que dit Mme GOODY, ça dénature complètement le paysage de Caffoulens. Caffoulens va être maintenant au bord du trou. Caffoulens va être au bord du trou : on a enlevé l'activité équestre, on chasse de

plus en plus les gens, les gens ont du mal à rester près de ce trou, c'est quand même... Il y a des nuisances quand même de bruit, de poussière. On nous avait dit... Je rappelle quand même que lors de la dernière demande d'expansion, une enquête publique avait été faite, comme celle-ci. Les riverains avaient déposé une plainte auprès du Tribunal administratif, que nous avons accepté de retirer dans la mesure où la carrière avait pris des engagements pour améliorer justement les nuisances de bruit, de poussière, etc. Ça fait quand même quelques années et nous n'avons toujours rien vu venir, la situation est toujours la même.

Il faut comprendre aussi que pour nous proches riverains, on se demande... on ne fait plus partie de Bagnac, on est complètement... on dénature complètement le village et je regrette quand même qu'au niveau de la municipalité, on ne fasse pas un effort quand même pour considérer que ce quartier fait partie de la commune.

Fausto ARAQUE

Maire de Bagnac-sur-Célé

Je crois que là par contre, on ne peut pas remettre en cause la municipalité. Parce que la municipalité, elle a un pouvoir de réflexion, comme vous ailleurs, et ce sont des débats que nous avons en Conseil municipal, puisque les séances sont complètement ouvertes à la parole et chacun peut s'exprimer très librement.

Bon, il y a effectivement ce que vous dites, mais vous êtes riveraine. Après, il y a aussi l'intérêt est plus global, puisqu'il y a quand même un certain nombre d'emplois à l'intérieur de cette carrière. Et je me rappelle une fois que vous m'avez interpellé par rapport à notre action sur les emplois que l'on veut maintenir sur la commune quand il y avait quelques heures de suppression à la Poste. Je vous garantis que depuis que nous sommes élus, on se bagarre pour le maintien de l'emploi et la création de l'emploi et le développement de la commune. Et on le fait comme on pense bien le faire, après il y a des entreprises qui ont des projets. Effectivement, chaque projet peut avoir ses nuisances. Vous savez, à *Herbemont là, l'aiguille* (1:13:54), ils ont aussi leur contingent de difficultés par rapport à l'habitat existant, mais qui est un peu différent quand même de la situation des carrières. *Herbemont* en fait c'est une extension alors que les maisons existaient déjà. Alors que nous les carrières, elles existaient bien avant certaines maisons ou certains propriétaires de maisons. Autrement dit, quand les gens sont venus, les carrières existaient déjà, elles ont en gros 110 ans d'âge. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, il y a quand même de l'emploi et direct et indirect qui est généré par les carrières de Bagnac. Après, bon, c'est les choix du Conseil municipal, on a peut-être tort. On a peut-être tort, personne ne détient la vérité absolue. Mais écoutez, c'est des choix que nous avons faits et que j'assume totalement en tant que maire.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Je souhaiterais, M. GOUZY, que vous répondiez à Madame quand elle a fait mention sur le fait que depuis la dernière enquête publique... je pense que vous avez des éléments pour répondre, donc c'est intéressant qu'on puisse l'entendre. Quels sont les éléments qui font qu'au jour d'aujourd'hui, le bardage, les mesures de protection sonore n'ont pas été mises en place ? Je souhaiterais que vous vous expliquiez sur ce point.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Je vous remercie de me poser la question parce que je n'avais pas compris que Madame PARMIZEUX posait une question, c'est pour ça que je ne prévoyais pas de répondre.

Alors, la chronologie. Moi je suis arrivé en mai-juin 2009, mon prédécesseur avait fait écrire un dossier, qui a été déposé, qui a été instruit, qui a été construit sans aucune concertation locale. Ni avec les citoyens, ni avec le monde associatif, ni avec les élus et encore moins avec les services de l'État. Ça c'était en 2009. Là-dessus, enquête publique en mars 2010. Enquête publique qui fait ressortir effectivement le manque de concertation et un certain nombre de problèmes, un certain nombre de demandes de l'ensemble de ces parties-prenantes extérieures à notre entreprise.

Et puis finalement, une autorisation en octobre 2010, qui ne satisfait pas grand monde en dehors de nous. Parce que si on n'avait pas eu cette autorisation en 2010, notre activité se serait arrêtée parce qu'on avait épuisé nos ressources de l'époque. Effectivement, l'association des riverains de la carrière s'est constituée à ce moment-là et a formé un recours devant le Tribunal administratif contre cet arrêté préfectoral. Et devant ce recours, nous, nous avons décidé... j'ai décidé, mais pas tout seul, mais j'ai porté ce projet de faire œuvre de concertation locale avec les parties-prenantes extérieures. Donc je les ai citées, citoyens, associations, élus, services de l'État, pour voir dans quelle mesure on pouvait améliorer ce projet. Et à partir de 2012, nous avons refait un certain nombre d'études pour les améliorer. Nous avons supprimé la centrale à béton qui était autorisée, le poste de grave émulsion qui avait été autorisé. Ce faisant, au passage, je tiens à le dire, on a mis un temps fou à récupérer les volumes commerciaux qu'on prévoyait de vendre au travers de ces activités et aujourd'hui encore notre économie d'entreprise en souffre, parce que ça ne nous a pas permis d'évacuer les excédents qui étaient prévus d'être évacués par cette voie-là. Et ce faisant, effectivement, l'association des riverains de la carrière ont, en 2013, quand on a déposé ce dossier, accepté de retirer leurs recours. Leurs recours au pluriel puisqu'il y avait à la fois un recours contre l'arrêté préfectoral de défrichement et aussi contre l'arrêté préfectoral carrière.

Et puis après, les choses se compliquent un peu, puisque... Alors en attendant, effectivement, les projets d'investissement qui étaient prévus en 2009 et dont nous avons déjà besoin ont été reportés par notre direction. Parce que pour financer plusieurs millions d'euros d'investissement, il faut avoir au moins 15 à 20 ans de réserve. Et dans la mesure où on risquait dans le cadre d'un recours de ne plus rien avoir, la direction, nos actionnaires ont décidé de stopper les investissements.

On dépose le dossier, l'instruction du dossier commence et puis courant 2014 ou 2015, en mai 2014, on était quand même prêt, dans la mesure où les riverains avaient retiré leur recours, on était quand même prêt à lancer des investissements, confiant sur l'avenir de l'entreprise dans la mesure où les riverains avaient vraiment fait un gros effort pour nous. Et puis on était prêt même à passer des commandes d'installation et là, patratrac, le ministère de l'Écologie et le ministère de la Santé décident de rechercher en France dans toutes les carrières les carrières qui ont certains minéraux qui peuvent sous des formes un peu altérées être appelés des amiantes. Et Bagnac a été sélectionné par le Bureau de recherches géologiques et minières, le BRGM, comme 50 autres carrières en France, pour faire des plans de repérage des roches afin de vérifier l'absence de matériaux amiantifères. Et ça, ça a suspendu nos investissements. Parce que si on avait trouvé de l'amiante à Bagnac dans la carrière (*Coupure enregistrement.*) autorisation préfectorale début 2016. Et là vous pourriez me dire : « effectivement, vous pouviez investir ». Et là on ne l'a pas fait, parce que quand on a fait le bilan des réserves qui nous restaient sans démonter les installations, à ce moment-là on a vu qu'on tenait jusqu'à... au mieux on pensait à l'époque tenir jusqu'à la mi-2019, donc on n'avait plus le timing qui allait bien. Et comme entre temps, on savait déjà qu'on travaillait sur le dossier de renouvellement-extension, nos actionnaires, notre direction entreprise

a dit... a conditionné les investissements de plusieurs millions d'euros au fait d'avoir les 20 à 30 ans de réserves que nous sollicitons aujourd'hui. Et voilà l'histoire. Et je peux vous dire, c'est pas de gaieté de cœur que j'ai été amené à vivre cette histoire parce que... Je suis tout à fait conscient... j'ai eu l'occasion de vous le dire Mme PARMIZEUX ainsi que l'association. À chaque fois qu'on s'est rencontrés, encore récemment lors de la commission locale de concertation et de suivi qui a été présidée par Madame la Sous-préfète, notre entreprise elle en souffre, de ne pas avoir les bons outils... Notre personnel, dont certaines personnes sont au fond de la salle, je peux vous dire qu'ils en souffrent ; nos clients, ils en subissent les conséquences, l'ensemble des acteurs de la filière du BTP aussi. Parce que nos matériaux manquent aujourd'hui de qualité et pour obtenir la qualité requise par les normes, on est obligé de se battre. Et tout, ça a un coût qui fait qu'aujourd'hui, notre entreprise elle est déficitaire. Donc il nous tarde à nous aussi d'arriver au bout de ce long chemin de croix de façon à pouvoir arrêter de revendiquer le droit à pouvoir travailler et enfin pouvoir travailler.

Mme PARMIZEUX

Je suis désolée, mais nous aussi nous avons des exigences et nous aussi nous attendons. Ça fait plusieurs années qu'on nous répète... et y compris à la réunion de concertation avec la sous-préfète, à chaque fois Madame la sous-préfète rappelle « il faut faire des efforts, il faut revoir ce problème, il faut améliorer ». Mais en attendant, nous on ne voit rien venir. Alors écoutez, mettez-vous aussi à notre place. On a besoin de vivre dans des conditions correctes, de ne pas avoir toutes ces nuisances et au bout d'un moment, on se pose des questions.

Vous dites que dans le projet là, le long de la route nationale, il y aura des plantations qui cacheront la carrière. Excusez-moi, mais actuellement nous sommes quand même déjà en site protégé touristique. La vallée du Célé, elle est quand même site touristique. Pour l'instant, je ne vois pas beaucoup de barrières végétales le long de la voie. Si vous passez devant la... vous voyez très bien cette carrière en bordure de la nationale quand même.

Alors, je ne sais pas quelles seront vos plantations, mais si c'est dans le même style que celles que vous aviez prévues au déboisement dans le virage de Caffoulens, excusez-moi, mais c'est pas de la plantation, c'est du fouillis, c'est du taillis, mais c'est pas de la plantation.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Là vous parlez des plantations de 2010. Entre temps quand même, dans la zone de remise en état, dans la zone qui a été complètement remise en état, on a planté 5 000 arbres et arbustes, on a végétalisé...

Mme PARMIZEUX

On ne les voit pas.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Non, parce que c'est à l'intérieur du site. Mais ne dites pas qu'on fait des plantations misérables, parce que l'entreprise dans ce cadre-là... À l'époque... effectivement en 2010 on a fait a minima, mais dans le cadre de la remise en état on a dépensé plus de 60 000 € sur les plantations sur et sur leur entretien. Nous avons pris des engagements d'améliorer l'insertion paysagère en bas de la route nationale, puisqu'il y a plusieurs questions dans votre remarque. Et donc les sapinettes qui sont au bord de la route nationale et qui sont moches, elles vont être pour partie remplacées, ça c'est prévu. Voilà en gros ce que je peux vous dire. Donc je sais que vous attendez, on est tous

impatiens. J'espère juste une chose, c'est qu'on va arriver au bout et dans les meilleures conditions pour tout le monde de façon à satisfaire nos impatiences. Voilà Mme PARMIZEUX. Mais tout ce que vous me dites, depuis longtemps on en parle et je le sais.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Pour rebondir sur ce que Madame PARMIZEUX vient de formuler, peut-être que ce serait bien qu'en concertation avec vous, la Société des Carrières du Massif Central, ce serait peut-être intéressant de proposer justement une barrière végétale digne de ce nom si j'ai bien compris et qui puisse occulter comme il se doit... ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Alors, il est prévu de... ça c'est une demande de Mme GOODY qui a été exprimée en mars 2017. Il est prévu que les délaissés de la future déviation de la voie communale soient plantés d'arbres. Il y a eu une demande aussi de M. et de Mme THERONDEL qui prévoit que sur leur terrain, partout où on n'exploitera pas la carrière, on puisse planter une châtaigneraie. M. BEGALA et/ou Mme PARMIZEUX, je me souviens pas, M. BEGALA je suis sûr que vous étiez là, on a prévu aussi qu'on végétaliserait les merlons, la butte de terre qui va être stockée vers Caffoulens le long de la voie communale.

Il est prévu un merlon aussi le long de la voie communale. Un merlon c'est un tas de terre, qui lui aussi sera végétalisé pour faire écran entre la voie communale et l'intérieur du site. Tous ces éléments-là sont détaillés dans le dossier de demande d'autorisation dans l'étude d'impacts.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Oui, mais pour la partie 122, la nationale 122 en bas. Quand on vient de Bagnac pour venir... Les fameux arbres... Je reconnais que... enfin moi pour l'instant je suis neutre sur... je ne m'exprime pas sur ce projet, mais force est de constater qu'effectivement, les sapinettes, qui sont d'ailleurs très grandes, en plus elles occultent très peu et au point de vue esthétique, vu effectivement l'impact paysager de la vallée du Célé, je confirme, ça serait souhaitable. Ce n'est qu'une suggestion du commissaire enquêteur, après...

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Non, mais j'y souscris complètement parce que... moi je n'ai pas peur de le dire : c'est moche.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Oui, quand on passait tout à l'heure, je l'ai constaté également.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Et donc c'est... l'insertion paysagère à cet endroit-là va être améliorée parce qu'à la place des sapinettes dans le virage, il y a une piste qui va être créée avec un talus et ce talus sera végétalisé

et planté d'arbres et d'arbustes, ça masquera un peu. Et par contre, il y aura un linéaire à l'endroit où nous avons les portails et non plus les bascules, sur à peu près 50 mètres de long, ou là depuis la route nationale, on verra l'intérieur du site.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Et là, on ne peut pas l'occulter cette partie ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Bah non, parce qu'il faut bien à un moment donné que les camions puissent rentrer chez nous et aussi que les camions puissent sortir en ayant une bonne visibilité sur la voirie publique pour pouvoir s'insérer en sécurité sur la voie publique.

M. BEGALA

Dans quels délais ces travaux risquent d'être faits ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

La rampe, c'est quelque chose qui va qui va débiter dans quelques semaines. La rampe, elle sera finie d'ici le mois de mars 2019. Et donc cela signifie que l'on va pouvoir végétaliser, donc là avec de l'herbe et des arbustes, on va pouvoir semer ça je pense ce printemps. Et les arbres eux par contre ne pourront être plantés que dans un an ou deux, le temps que ces matériaux que nous utilisons pour constituer cette rampe et qui sont stériles deviennent un peu plus humifères avec des qualités agronomiques qui vont permettre la pousse des arbres. Mais la partie terrassement de ces travaux-là, elle va être réalisée à partir de maintenant et jusqu'au mois de mars.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Je pense qu'il serait intéressant après dans le cadre de la Commission locale d'information et de suivi, à laquelle je vais participer en tant que tout simplement auditeur, auprès de la sous-préfète que j'avais sollicitée et où j'ai donc entendu les débats. Ces réunions, elles ont lieu chaque année ? Alors, ça serait bien justement de mettre un chrono un petit peu sur cette procédure avec les riverains qui sont directement concernés pour le côté paysager et ça ne ferait que renforcer l'impact de la vallée du Célé qui est quand même très importante.

C'est une suggestion, ça passera peut-être dans le cadre de mon rapport en tout cas.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

La Commission locale de concertation et de suivi, elle se réunit à l'initiative du sous-préfet de Figeac, qui la préside, parce qu'elle a été formée par arrêté préfectoral cette commission. L'expérience c'est que c'est tous les 12 à 18 mois, plutôt 18 mois en ce moment. Souvent ce sont les riverains qui la réclament.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Je prends note. Les débats sont enregistrés et force est de constater qu'il m'appartiendra à ce moment-là peut-être de le souligner dans mon rapport, peut-être d'essayer de faire des réunions chronologiques un peu plus souvent, dans l'intérêt général et surtout dans l'intérêt paysager des hameaux qui jouxtent ce projet.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Je partage votre avis Monsieur le Commissaire.

M. BEGALA

S'il y a des réunions plus rapprochées, ça nous permettra de voir le suivi davantage de l'avancement des process de la carrière et des améliorations, des installations et de tout le système.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

De toute façon, hormis ces réunions de CLIS ou de CLIC, effectivement rien ne vous empêche d'intégrer avec le porteur de projet. Mais ça c'est local, au contraire d'avoir des échanges non seulement physiques, mais sur le terrain pour les associer d'une manière directe dans ce projet. La carrière, elle est sur le territoire de Bagnac-sur-Célé, vous êtes des riverains et vous avez des droits. Ils ont des devoirs, mais ils ont des droits également. Donc réciproquement vous devez essayer au maximum – je parle surtout pour le porteur de projet – de vous rapprocher auprès des riverains, les riverains c'est important au niveau de tout ça.

Mme LABORIE

J'ai peur de mal avoir compris. Vous achetez tout le matériel en été 2019 ? Vous attaquez les travaux en automne 2019, mais vous commencez à faire fonctionner le matériel que vous avez acheté en 2020, pourquoi tout ce délai ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Alors, acheter le matériel en question, ça signifie acheter des concasseurs, acheter des cribles. Donc ça, en général, le délai de fourniture de ce type d'appareil, c'est 16 à 20 semaines. Et ensuite, les charpentes métalliques, les trémies, les convoyeurs à bande, on va passer des commandes à l'automne 2019 (sur la base de pré-études qui auront servi à établir les devis par les fournisseurs), restera à réaliser les études de détails (et je peux vous dire que là il y a quelques dizaines d'heures de bureaux d'études à réaliser pour concevoir l'ensemble de ces équipements). Et puis une fois que ces études auront été finalisées et que nous les aurons validées, les lancements de fabrication vont être réalisés (et là je peux vous dire qu'il y a quelques dizaines de tonnes pour pas dire quelques centaines de tonnes de ferraille à mettre en œuvre). Et puis ensuite, il va falloir réaliser le génie civil, les terrassements et monter l'ensemble de ces équipements. Monter l'ensemble de ces équipements, c'est quelque chose qui va prendre à peu près six à sept mois. Et puis ensuite, il va falloir réaliser les installations hydrauliques de ces équipements, les installations électriques de ces équipements (parmi lesquelles la haute tension électrique), il va falloir réaliser les automatismes. Et puis pendant ce temps-là, nous on va continuer à produire pour satisfaire les

besoins de la population pendant que la construction va se faire. C'est pour ça, on n'est pas en train... Si je fais un parallèle vous voyez à peu près ce que ça représente en termes de délais. Une fois que vous avez un permis de construire et que vous avez commandé une maison, le délai qu'il vous faut pour la construire et pour finir l'aménagement. Donc imaginez ce que cela peut représenter quand on commence à construire une installation industrielle de cette taille-là.

Mme LABORIE

C'est quand même vachement dommage. C'est dommage pour vous parce que vous y perdez du pognon et c'est quand même vachement dommage parce qu'on va encore se taper un an avec de la poussière et de la merde plein la gueule !

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Alors moi je ne le dirais pas comme ça, surtout sur la poussière parce qu'aujourd'hui sur la poussière, on est... De la poussière, Mme LABORIE, vous en verrez toujours au-dessus de la carrière de Bagnac. Non, mais il faut qu'on soit clair là-dessus. Aujourd'hui, on a... On peut vous montrer les résultats de nos mesures depuis plusieurs années. Aujourd'hui, clairement, on est largement dans les clous de ce que demande la réglementation, largement dans les clous. Pour autant, ces installations, elles vont encore réduire les émissions de poussières par le site, mais ne croyez pas... et je ne prétends pas que la carrière de Bagnac ne génèrera pas au-dessus d'elle un nuage de poussière, ça c'est une chimère. Si vous croyez ça, je vous demande d'arrêter d'y croire parce que si je vous laisse croire ça, je suis en train de vous mentir.

Après, concernant le bruit, vers La Ramondie, vers Caffoulens, nous sommes dans la conformité. Et certainement ces installations feront un peu moins de bruit que les anciennes parce qu'elles vont être... ce qui va profiter au Caffol en termes de bardage phonique va profiter à l'ensemble du territoire. Donc vous entendrez un peu moins de bruit, même si chez vous à La Ramondie ou à Caffoulens, aujourd'hui on est dans la conformité réglementaire, mais là on va être dans le seuil supplémentaire qui est meilleur acceptabilité, on l'espère, par vous.

Mme GOODY

Je voulais simplement que ce soit constaté que je ne suis pas d'accord avec ce projet. Je suis maintenant la voisine la plus proche, ma maison sera la plus proche de ces travaux. On n'a pas beaucoup parlé, je n'ai reçu aucune aide ni support de la commune ni de personne, à part mes amis, et je ne le trouve pas acceptable. Vous passez beaucoup de temps, beaucoup de pages à parler de l'environnement, de la faune, de la biodiversité, mais je pense qu'il faut changer un peu d'attitude envers les riverains et la faune humaine, les personnes. Parce que l'on n'a pas vraiment beaucoup de contacts avec vous et on souffre. Et moi personnellement, je vais avoir sûrement à m'en aller de chez moi parce que je ne pourrai pas travailler dans ma maison avec le métier que j'ai et je ne pourrai pas louer la maison, sans ça je ne peux pas maintenir la maison. Je vous ai détaillé tout ça déjà il y a deux mois dans une lettre et je n'ai pas encore eu de réponse et je voudrais peut-être avoir une réponse officielle et peut être un peu d'aide, de compensation. Merci.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Alors en fait, ça fait de nombreuses années qu'on discute de ce sujet-là avec Madame GOODY.

Mme GOODY

Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai ! Excusez-moi Monsieur, on a eu... vous m'avez visitée deux fois, on a échangé cinq courriels.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Non, la première fois qu'on a parlé de ce sujet-là, c'était au moment où nous discutons de ce que nous pouvions faire avec Yannick THERONDEL pour l'aider à déplacer son activité et c'était à peu près la même époque. C'est l'époque où notre société... je suis entré en relation avec M. BOUYSSOU pour acheter sa maison et donc ces sujets-là, nous les avons abordés avec Yannick THERONDEL en 2012, avec Roger BOUYSSOU en 2013. Et une fois que j'ai eu acheté la maison de M. BOUYSSOU en 2013, avec vous en 2013. Et à ce moment-là, vous ne souhaitiez rien de nous parce que vous souhaitiez rester. Récemment... je réponds publiquement, je ne donnerai pas tous les détails, mais effectivement vous m'avez envoyé un courrier pour me demander s'il était possible de vous indemniser et s'il était possible de voir comment on pouvait trouver une solution pour votre maison. Je vous ai répondu lundi soir que pour l'instant, ma direction n'a pas tranché cette question et que de toute façon, ce n'est pas pendant la phase d'enquête publique et encore moins en public devant un parterre de 30 personnes que nous pourrions aborder cette question-là. Pour autant, la porte n'est pas fermée.

Mme GOODY

Je ne veux pas parler de ça, je veux seulement constater qu'il y a un problème. Et je pense que ce serait normal... si vous allez avoir un permis de travailler pendant 30 ans, qu'avant d'avoir cette permission, vous vous mettiez à aider les riverains les plus concernés.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Aujourd'hui, dans le dossier tel que nous l'avons déposé, nous avons fait la preuve que les impacts que nous pouvons générer avec notre activité pour votre maison répondent à la réglementation sans que nous ayons besoin de vous obliger à déménager, ce n'est pas notre propos.

Mme GOODY

Je ne parle pas de la maison, de la structure.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

C'est ce que je vous dis. Parce qu'à vous écouter, il faudrait que l'arrêté préfectoral d'autorisation soit conditionné à une solution que l'on pourrait trouver pour vous. Aujourd'hui, dans l'instruction du dossier telle qu'elle a été menée par les services instructeurs, les services instructeurs ont pu vérifier que les impacts qui sont prévus en matière de bruit notamment ou de vibrations dans le sol lié aux tirs de mines et de poussière par rapport à votre maison respecteront les seuils réglementaires. Parce que sinon, on n'aurait pas pu instruire le dossier, on ne serait pas en enquête publique.

Mme GOODY

Vous n'avez jamais fait de mesures de bruit et de poussière de mon balcon, qui est plus haut et je reçois beaucoup plus, premièrement. Mais ce n'est pas ça et vous mettez dans le dossier que vous n'avez aucun impact économique, mais sur mon économie personnelle j'ai un problème et je ne

vais pas pouvoir garder la maison, c'est très clair. Et alors je ne sais pas, je pense que c'est important.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Juste une question. Un impact économique sur votre activité, quelle activité ?

Mme GOODY

Je ne peux pas garder la maison si je ne peux pas la louer. Je n'ai pas beaucoup d'argent et c'est comme ça. Et c'est normal que je puisse faire ça, mais je ne pourrais pas faire ça.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Bien. De toute façon, Mme GOODY, vous aurez toute latitude pour vous exprimer lors des permanences ou en dehors des permanences sur le registre, je vous invite... De toute façon, vous m'avez déjà remis, il n'y a rien de contentieux là-dessus, un courrier sur ce point, que j'ai pris en compte. Est-ce que parmi mesdames et messieurs, d'autres personnes ont éventuellement des remarques, des observations ou des questions à poser dans le cadre de ce projet ?

Mme Valérie ROUAN

Elue de la commune de Bagnac sur Célé

Ce n'est pas une question, c'est simplement mon ressenti. Je veux dire, il y a une entreprise qui travaille à Bagnac et qui existe déjà depuis des années. Ils ont un projet d'extension et je pense simplement qu'ils... alors, je comprends, j'entends la position des riverains. Simplement, il faut aussi qu'on regarde un petit peu... Le travail des carrières, ils ont un impact sur l'économie locale et que peut-être il ne faudrait pas non plus l'oublier complètement. Moi je trouve que c'est quand même important. Je trouve qu'aujourd'hui, on vit dans une société qui fait tout pour vider les campagnes. On a la chance d'avoir une société qui travaille qui a un impact sur l'économie locale, je trouve qu'il ne faut peut-être pas l'oublier. Moi je voulais juste dire ça.

Simplement aussi, dans la restitution qu'ils ont fait, ils parlent du Caffol où ils ont relevé les nuisances sonores les plus importantes. Personnellement, j'ai habité le Caffol pendant 7 ans, pendant 3 ans je ne travaillais pas donc j'étais chez moi tout le temps. Les seules nuisances que j'ai entendues, c'était quand il y avait des tirs de mines, mais enfin il n'y en avait pas tous les jours, c'était quand même moi je trouve relativement marginal. Enfin moi au Caffol, la nuisance sonore pour moi, elle ne m'a jamais posé problème. Après, j'habite pas Caffoulens. Mais je voulais surtout simplement dire qu'on n'oublie pas quand même qu'ils amènent du travail, ils veulent travailler et voilà, c'était juste ça.

J'ai habité de 2002 à 2009 et je trouve qu'au fil du temps d'ailleurs sur ces années-là, mais personnellement la carrière... enfin entendre marcher la carrière, moi je n'ai jamais entendu fonctionner la carrière.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Les tirs de mines, c'est combien, 5 à 6 fois par mois ?

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

Les tirs de mines, c'est entre 20 et 30 fois par an. Ça c'est à peu près pour un volume de 250 000 tonnes par an. On essaye de faire des tirs avec de plus en plus d'explosifs à chaque fois, de façon à minimiser le nombre de fois où cela arrive. Parce que ce qui crée l'évènement, c'est le nombre de fois où l'on réalise un tir de mines plus que la taille du tir.

Mme LABORIE

Vous pensez passer à combien de tirs de mines à peu près par semaine pour arriver à faire toute cette exploitation en si peu de temps ?

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

Alors, par semaine ça ne veut pas dire grand-chose si vous voulez. Il pourrait y avoir des semaines où on fait deux tirs, suivant les besoins de l'exploitation, parce qu'il peut aussi y avoir des tirs dans les matériaux altérés pour réaliser les opérations de décapage, par exemple. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'en gros on serait sur une base... je pense une trentaine de tirs par an si on produisait 300 000 tonnes. Et aujourd'hui, la carrière, elle est sur un régime de croisière à peu près à 230 000 tonnes par an. C'est à peu près ce qu'on a vendu l'année dernière et c'est ce qu'on va vendre à peu près en 2018.

Bien évidemment dans le cas de nos projets d'investissement on espère pouvoir monter un petit peu en puissance au niveau commercial et on espère aller vers 270-280 000 tonnes. Mais après, on n'est pas tout seul sur le marché, on a des concurrents et je ne pense pas qu'on ira au-delà. En tout cas dans les 5 à 10 prochaines années. Après, ce qui pourrait se passer au-delà de 10, 15 ou 20 ans jusqu'au 30 ans, ça aujourd'hui il faudrait vraiment être un devin pour pouvoir l'imaginer.

Mme LABORIE

Et au niveau des charges, de toute façon ça va rester tel quel à l'heure actuelle ? On est obligé au niveau des normes, vous êtes au niveau maximum ou vous restez tel que là où on entend quasiment rien ou ça va y aller ?

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

La charge en fait... ce qui est important c'est le résultat en termes de vibrations. Je pense que ce qu'il faut se fixer, c'est une obligation de résultat plus qu'une obligation de moyens. Pourquoi ? Parce que quand on regarde les technologiques que nous utilisons dans les carrières, les moyens auxquels nous étions contraints de 1993 à 2010, en fait quand ils ont été établis en 1993 dans l'arrêté préfectoral de 93, pour la carrière de Bagnac ils paraissaient très sensés (parce qu'à l'époque, on avait des moyens qui étaient presque préhistoriques en termes de minage). On utilisait de la mèche lente, la mèche lente c'est un peu ce que vous voyez dans les films de Sergio Leone.

Et puis quand on s'est retrouvé en 2009-2010 à miner avec ces contraintes-là, sachant que c'est la technologie qui avait le plus évolué, on s'est retrouvé confronté à devoir utiliser des moyens qui n'étaient plus adaptés et finalement à ne pas pouvoir utiliser les moyens modernes.

Donc on peut imaginer... et c'est pour ça que nous on souhaite vraiment rester contraint par une obligation de résultat plus que par une obligation de moyens. Parce que la technologie va encore

continuer à évoluer dans les décennies qui viennent et il faut pouvoir toujours garantir un résultat et ne pas être contraint par les technologies il y a vingt ou trente ans en arrière.

Concrètement, la législation française fixe un seuil qui est à 10 mm par seconde de vitesse particulière pondérée du niveau vibratoire, retenir que c'est la valeur 10. Pourquoi 10 ? C'est parce que si on obtenait 20 fréquemment, on serait sûr d'abîmer les maisons avec les vibrations des tirs de mine. Et si on atteint 50, on peut même détruire la maison. Donc le législateur a fixé 10. Il se trouve que dans le Lot... et nous ça nous va bien et ça nous a été appliqué depuis 2010 à notre demande, puisqu'il y avait à l'époque un gros sujet sur le minage et sur les conditions d'utilisation d'explosifs dans la carrière. La préfecture du Lot, et nous nous avons souscrit à cette demande, nous a imposé un niveau qui est à 5 là où la loi française fixe 10. Et nous, depuis lors, on a dû dépasser... On a tous les résultats, on les a montrés à la commission locale. On a dépassé deux fois le seuil de 5, on a atteint 5,5. C'est-à-dire que depuis octobre 2010 où on mesure vraiment systématiquement à chaque tir, on a fait un certain nombre de tirs et on a dépassé deux fois le niveau vibratoire.

On va pouvoir projeter les niveaux vibratoires à l'écran. La ligne rouge, c'est la limite des cinq, donc c'est la moitié du niveau de la législation française et on a dépassé deux fois. Et à chaque fois on a pu améliorer la situation parce que tous nos tirs de mines font l'objet d'une traçabilité très importante, tant sur l'implantation des trous que sur leur profondeur que sur les charges qui sont utilisées que sur les amorçages qui sont réalisés. Et aussi, pour le cas où, on filme aussi tous nos tirs, ce qui nous permet, à chaque fois qu'on a un niveau qui nous semble un peu élevé, même si il est dans la légalité, ça nous permet de corriger les paramètres pour la prochaine fois.

Donc on va certainement être contraint toujours à 5, mais ça nous va bien. Et puis on va faire en sorte d'être toujours au niveau... aux alentours... entre 2 et 4 je dirais parce que c'est la bonne fourchette.

M. GREUTERT

Est-ce qu'une étude d'impacts sur les courants d'air a été faite dans le secteur vu l'expansion ? Parce que dès qu'on attaque le sommet dans les virages, vous allez avoir des courants d'air dans la plaine qui vont être modifiés.

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Pour bien comprendre votre question Monsieur : est-ce qu'on va modifier l'aérodynamique globale du secteur parce qu'on va reculer les falaises existantes de la carrière ?

M. GREUTERT

Tant que les falaises se trouvent à l'intérieur de l'arc de l'exploitation, il n'y a certainement pas de modification. Mais dès que vous supprimez la crête dans l'arrondi, vous allez avoir certainement une augmentation des courants qui se trouvent au fond du vallon ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Bah là en l'occurrence, à l'échelle du paysage, on va intervenir sur un linéaire d'à peu près 150 à 200 mètres et sur une dizaine de mètres de haut. Je ne suis pas sûr qu'à l'échelle de la vallée du Célé, ça ait un impact. Mais de toute façon, on pourra le mesurer avec notre réseau de retombées de poussières ce que vous dites là. Puisqu'aujourd'hui on mesure un mois tous les trimestres et donc on procède à quatre mesures d'un mois par an et ces mesures sont couplées à notre station météo qui est installée dans la carrière. Donc on pourra dans le temps vérifier ce que vous dites là.

Jean-Marie WILMART*Commissaire enquêteur*

De toute façon, j'ai pris note et je poserai la question au porteur de projet, de manière à ce qu'il réponde dans son mémoire réponse à votre question et ça sera inséré dans le rapport d'enquête et dans mes conclusions.

Une dernière question ?

Mme LABORIE

Quel intérêt vous avez à vouloir récolter tous ces déchets ? À vouloir faire des dépôts de déchets inertes ou peu importe. Qu'est-ce que ça va vous apporter ? Et pour nous c'est pas super. Pourquoi vous voulez essayer de récupérer tous ces gravats de démolition, etc., ces enrobés qui sont... Ça va vous amener à quoi, ça va vous rapporter quoi et nous c'est pas sain d'avoir ça sous nos pieds non ?

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

Alors nous ça va pas nous rapporter grand-chose. C'est un service qu'on va effectivement facturer à nos clients. Alors le prix aujourd'hui on ne le connaît pas. Par contre, je vous assure que, contrairement à ce que vous pensez, vous population, ça va vous apporter. Parce qu'aujourd'hui ces déchets ils existent et ils sont mis n'importe où dans le territoire et sans aucun contrôle. Il y a très peu de centres. Il y a énormément de zones blanches dans le département du Lot et certes on a nos confrères, mais néanmoins concurrent vers Lissac-et-Mouret ou vers Livernon qui ont cette activité, mais pour le reste ces déchets ils peuvent aller n'importe où.

Mme LABORIE

D'accord. Mais vous nous garantissez d'être vigilant et de pas entreposer n'importe quoi ?

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

Ce que je vous garantis c'est que... On parle de déchets parce que le terme juridique effectivement c'est déchets. Mais ce qu'il faut retenir c'est que c'est des inertes. Inertes d'apport extérieur (des briques, de la terre, de la pierre).

Mme LABORIE

C'était plus le mot « enrobé » qui m'embêtait.

Jean-Marc GOUZY*Directeur de la Société des Carrières du Massif Central*

Bah l'enrobé, vous savez, il y en a plein les routes, il y en a des dizaines de milliers d'hectares en France. Et de toute façon, ce qui était dangereux pour l'environnement et pour la santé publique, c'était les goudrons. Et aujourd'hui, on a déjà eu cette discussion-là de nombreuses fois en 2009, il y a belle lurette en France... il y a 30 ans ou 40 ans que pour fabriquer des enrobés on n'utilise plus de goudron, mais du bitume et l'inertie de ces produits, elle est démontrée.

Donc aujourd'hui c'est une amélioration pour la population et n'y voyez pas un risque parce que nous notre intérêt c'est de surtout pas faire n'importe quoi. Parce que si jamais on était pris à faire n'importe quoi, même je dirais sans s'en apercevoir, la peine encourue c'est de devoir dépolluer le site et alors là je peux vous dire, ça peut se chiffrer en millions d'euros.

Mme LABORIE

Non, mais c'était juste pour me rassurer. Excusez-moi, merci.

M. GRIFFEUILLE

Êtes-vous sûr au terme d'une trentaine d'années de ne pas réinstaller une centrale à enrobé ? Sur le délai d'autorisation imparti, une trentaine d'années, de ne pas réinstaller une centrale à enrobé à l'intérieur des carrières ?

Jean-Marc GOUZY

Directeur de la Société des Carrières du Massif Central

Alors, votre question je vais essayer de la préciser dans la réponse. Poste d'enrobage à chaud, aujourd'hui ce n'est pas prévu et puis en plus c'est soumis à une autorisation préfectorale. Donc de nouveau, il y aurait une enquête publique, il y aurait des permis de construire, des choses. Poste d'enrobé à froid, il pourrait y en avoir, mais s'il est important, ça sera sous le régime de l'autorisation préfectorale et là rebelote, on recommence le cursus, donc la population serait consultée (je vais le dire au conditionnel parce que là-dessus il n'y a pas de projet non plus). Si c'est un poste d'enrobé à froid sous le régime de la déclaration, c'est des petits postes et ça c'est quelques semaines. Je vous dis pas que ça n'arriverait pas, mais ça serait très provisoire. Et ces postes-là de toute façon, ils sont soumis quand même à l'arrêté type et ils doivent répondre à toutes les exigences de conformité, notamment en termes de rétention ou autres pour supprimer les risques de pollution, notamment les risques de pollution dans l'eau.

Jean-Marie WILMART

Commissaire enquêteur

Il est 20 heures, donc on arrive au terme de cette réunion d'échanges et d'information. Il m'appartient en qualité de Commissaire enquêteur, président de cette réunion, de la clôturer. Je tenais avant tout, mesdames et messieurs, en particulier le public tout d'abord, à vous remercier de nous avoir honorés de votre présence. Je pense que les échanges ont été pertinents et constructifs. Vous avez toute latitude pour vous exprimer jusqu'au 6 décembre prochain lors des permanences ou en dehors. Je pense qu'on a déployé des vecteurs de communication qui me semblent tout à fait adaptés, en tout cas je suis à votre disposition dans l'intérêt général.

En deuxième lieu, je tenais à remercier également les porteurs de projet, M. ROUSSEL et M. GOUZY, de la Société des Carrières du Massif Central, pour leur présentation et surtout pour l'organisation en collaboration étroite avec Monsieur le Maire, que je remercie tout particulièrement de nous avoir accordé ces installations et votre collaboration efficace. Et le représentant du vice-président de la Communauté de communes du Grand Figeac également, qui ne s'est pas beaucoup exprimé, mais qui était disponible.

Mesdames Messieurs, je crois qu'il y a eu une petite collation offerte par la commune, vous êtes cordialement invités et je vous remercie de votre collaboration.